



Trade Union
Advisory Committee
to the OECD
*Commission
syndicale consultative
auprès de l'OCDE*

La responsabilité au sein des conseils d'administration – ce que l'OCDE devrait faire

Petit-déjeuner du TUAC, le 29 octobre de 8h30 à 10h, salle CC.15, Centre de Conférences de l'OCDE

Le café sera servi dès 8h15.

Inscriptions : tuac@tuac.org avant le 18 octobre 2019

APERÇU ET FINALITÉ DE LA RÉUNION

Comme précisé dans l'édition 2019 des Perspectives de l'OCDE sur l'entreprise et la finance, « la confiance dans les entreprises est à son niveau le plus bas ; or, la confiance est cruciale pour que la croissance économique, l'innovation et le bien-être social s'inscrivent dans le long terme ». Des initiatives se multiplient, menées par les entreprises, visant à contrer la détérioration de la confiance et les risques pour leur réputation. Les investisseurs mondiaux proclament leur engagement envers une approche à long terme parce que « la finalité et les profits sont inextricablement liés », les PDG remettent en question le modèle de valeur axé sur l'actionnariat et reconnaissent les engagements fondamentaux envers toutes les parties prenantes, etc.

Ces initiatives, bien que tardives, reconnaissent que le court-termisme des entreprises affecte profondément l'économie et la société dans son ensemble. Elles arrivent à un moment où les prévisions de l'OCDE pour l'économie mondiale sont négatives. Les inégalités se creusent encore, alimentent le ressentiment économique et le populisme.

Et ensuite ? Les décideurs politiques commettraient une grave erreur s'ils prenaient ces déclarations pour argent comptant et continuaient de mettre l'accent sur l'autoréglementation des entreprises.

ORATEURS

Sigurt Vitols, chercheur principal, Centre berlinois des sciences sociales (WZB)

Stan De Spiegelaere, chercheur, Institut syndical européen

Modératrice : **Séverine Picard**, conseillère politique principale, TUAC

Une refonte complète des cadres de gouvernance des entreprises est nécessaire.

Une première étape, essentielle, lors de l'examen de la responsabilité des entreprises envers la société est de garantir la transparence et de rendre compte sur toutes les activités du groupe d'entreprises au niveau mondial. La personnalité juridique permet aux groupes de bénéficier du statut juridique dont ils ont besoin pour mener leurs affaires, qui inclut une responsabilité limitée. Mais lorsqu'une entreprise multinationale se scinde en une myriade d'entités juridiques distinctes, les responsabilités s'estompent. La responsabilité passe d'une entité à l'autre jusqu'à ce que les victimes d'une inconduite de l'entreprise se retrouvent sans aucun recours pour défendre leurs droits.

La discussion de ce petit-déjeuner permettra à l'OCDE et au TUAC d'aborder les devoirs et responsabilités incombant aux conseils d'administration concernant les activités réalisées par le groupe au niveau mondial. Dr Sigurt Vitols présentera des cas concrets de structures d'entreprises complexes et leur impact sur les travailleurs, sur les contributions fiscales et sur la société en général. Dr Stan De Spiegelaere présentera son récent travail de recherche sur le rôle de la participation des travailleurs pour la durabilité, l'innovation et la productivité des groupes.

Ces exposés seront suivis d'un échange de vues avec les participants sur la mesure dans laquelle les cadres de gouvernance des entreprises devraient être réformés en vue d'accroître la responsabilité des entreprises et leur durabilité.